

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 11.

Lausanne, le 16 Juin 1874.

XIX^e Année

SOMMAIRE. — **La neutralisation de la Savoie.** (*Suite.*) — **Réorganisation de l'armée suédoise.** — **Le général de Gingins.** Pièces officielles. — **Bibliographie.** *Le service en campagne*, par Elgger. — **Nouvelles et chronique.**

LA NEUTRALISATION DE LA SAVOIE

Etude politique, géographique et stratégique.

Travail présenté à la Société fédérale des officiers, sous-section de Lausanne, dans ses réunions des 23 et 30 mars 1874, par M. le lieut.-colonel fédéral G. de Charrière. (Suite.)

Ce mémoire ne paraît pas avoir, dans ce moment-là du moins, détruit les objections de Reinhardt et de ses collègues. Nous avons déjà mentionné la résolution prise, le 16 janvier, par le comité suisse, d'entrer en négociation avec le cabinet de Turin pour obtenir une cession territoriale en faveur de Genève. Elle nous prouve que les puissances avaient pris cette question à cœur. Il fut, paraît-il, encore question de faire valoir la cession des fiefs impériaux dans l'Etat de Gênes comme une compensation qui pût décider la Sardaigne à accorder une cession de territoire. Ce fut Capo-d'Istria qui fit aux ministres des puissances les ouvertures nécessaires. Ce fut sous ses auspices que Pictet rédigea un mémoire, dans lequel il rappelait les promesses des puissances en faveur de Genève et engageait le comité suisse à s'adresser directement au roi de Sardaigne.

Pictet rédigea une nouvelle note, qui fut communiquée par la Russie aux autres puissances, et dont le contenu, récapitulant à peu près les idées émises dans le mémoire soumis aux députés fédéraux, arrivait à la conclusion que si la Savoie du nord était placée sous la protection de la neutralité suisse, la France n'oserait, en cas de guerre, envahir ces provinces et s'attirer, par là, la malveillance des puissances ; avantage, ajouta-t-il, qui serait assez grand pour que la Sardaigne consentît à l'acheter par une cession territoriale.

Le principal objectif de Pictet était, dans ce moment, de gagner St-Marsan à cette cession, et sa correspondance prouve que, depuis longtemps déjà, il s'efforçait de faire paraître la transaction proposée comme un avantage pour le roi de Sardaigne ⁽¹⁾. Une lettre de St-Marsan à son souverain, datée du 22 janvier 1815, nous apprend qu'il commençait à entrer dans les vues de Pictet. « Les députés genevois, écrivait-il, n'osant plus revendiquer la cession intégrale du Chablais et du Faucigny, en étaient revenus au projet de neutralisation soulevé par lui-même l'été précédent, et ils proposaient maintenant de faire participer ces deux provinces à la neutralité helvétique, toutefois sans que l'autorité du roi se trouvât limitée, et que ce dernier devait s'engager, en cas de guerre, à retirer ses troupes de ces provinces qui seraient alors occupées et, au besoin, défendues par les troupes

⁽¹⁾ *Correspondance de Pictet*, lettres des 23 octobre, 19 et 20 novembre 1814.